

Date : 03 février 2025

Numéro : 07/2025

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 12

Absents excusés : 4

Absents non excusés : 3

Retard : 0

Pouvoirs : 4

Pris part à la délibération : 16

DATE DE LA CONVOCATION

24/01/2025

DATE D’AFFICHAGE

06/02/2025

Séance du 3 février 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le 03 février à Dix-neuf heures et zéro minute,
Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Christiane DEBATTY,
Florence GALVAING, Claudie JOBARD, Pascale PERIER, Mrs José DE SOUSA,
Daniel SUBIRANIN, Gérald NEVORET, Jean-François SIRANDRÉ, François
MAUCHAND

Absents excusés : Ms. Philippe CATEL, Patrick CHARLES, Guy CONON, Mickaël
PAVAT

Absents non excusés : Mr Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN ASSEL,
Mme Manon JOLIVET.

Pouvoirs : Philippe CATEL a donné pouvoir à Daniel SUBIRANIN

Patrick CHARLES a donné pouvoir à Marie-Claire DILLY

Guy CONON a donné pouvoir à M. Gérald NEVORET

Mickaël PAVAT a donné pouvoir à M. Jean-François SIRANDRE

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Affaires générales- Convention SPA Fourrière

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que la commune a passé une convention de fourrière avec la SPA qui viendra à terme le 04 mars 2024. L’objet de cette convention est de fixer les conditions de prise en charge et de transfert des animaux capturés par la SPA sur le territoire de la commune et de fixer les conditions de la mise ne fourrière des animaux domestiques trouvés errants.

La participation de la commune est **1,00€/habitant** pour une année.

Après délibération, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **AUTORISE** la Maire à signer la convention avec la SPA de Chagny.

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,

La Maire, Marie-Claire DILLY.



Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 06/02/2025

ID : 071-217101708-20250203-07_2025-DE